

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BRUEBACH
DE LA SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Sous la Présidence de Monsieur Gilles SCHILLINGER, Maire,

Présents : Mme Brigitte OSTERTAG - M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER, M. Daniel BING, Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - M. Aurélien MEROT - Mme Sabrina REISS - M. Benoît RINGENBACH - Mme Priscille BAKAJ - M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Jean-Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Absents excusés et non représentés : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : M. Luc RIEFFEL à M. Gilles SCHILLINGER

Monsieur le Maire demande que l'on respecte une minute de silence en hommage à M. Jean-Paul ESTERMANN, M. Michel BING, Ancien président de l'Harmonie Fanfare, Mme Irma WALCH et Mme Marie-Thérèse WALTZ, épouse Jean WALTZ ancien maire de la commune.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2022
3. Travaux : Aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim
4. Désignation d'un correspondant « incendie et secours »
5. Divers
 - 5.1. Informations et communications

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- nomme Madame Caroline MULLER secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal du 08 septembre 2022

Le procès-verbal du 08 septembre 2022, expédié à tous les membres, ne soulevant aucune objection est approuvé à l'unanimité des membres présents et est signé séance tenante.

Point 8.1. Informations et communications : Feux d'artifice

Mme Priscille BAKAJ indique que le conseil n'avait pas indiqué d'horaire pour les feux d'artifice des 13 juillet et 31 décembre.

L'arrêté municipal sera modifié pour en tenir compte.

3. Travaux : Aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim

Je vous rappelle que le conseil municipal avait confié la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim au Bureau d'Etude COCYCLIQUE INGENIERIE de Soultz.

Le bureau d'étude COCYCLIQUE INGENIERIE nous avait transmis un devis avant-projet pour un coût estimatif de 36 000,- € H.T. et qu'une consultation directe a été faite auprès de 10 entreprises.

5 entreprises ont répondu à la consultation, à savoir : LINGENHELD, TP Pays de Sierentz, TP 3 Frontières, TP du Vignoble et TRADEC.

La commune a souhaité faire une phase de négociation permettant notamment de passer le cheminement piéton en enrobés, élément non prévu à la consultation initiale, avec une modification des quantités.

Après réception des offres négociés, l'entreprise la moins disante est TP 3 Frontières pour un coût H.T. de 35 893.84 €.

Après en avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité,

- **approuve** les travaux d'aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim,
- **décide** d'attribuer les travaux à l'entreprise TP 3 Frontières pour un coût de 35 893.84 € H.T. soit 43 072,61 € T.T.C.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

4. Désignation d'un correspondant « incendie et secours »

Monsieur le Maire rappelle que :

- la loi du 25 novembre 2021, loi dite Matras, visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels prévoit, dans son article 13, une disposition importante dans l'organisation des collectivités locales : un « *correspondant incendie et secours* » doit être désigné dans les conseils municipaux des communes qui ne disposent pas déjà d'un adjoint au maire ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile.
- le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, précise les modalités de nomination pour les communes qui n'ont pas d'élus chargés de ces questions spécifiques.

Les missions du correspondant « incendie et secours » sont variées : information, sensibilisation du conseil municipal et des habitants, préparation des mesures de sauvegarde, organisation des moyens de secours...

Le décret précise qu'il peut même, « *sous l'autorité du maire* », « *participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune* ». Il peut surtout « *concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive* » et à « *la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie.* »

La désignation de cet élu permettra notamment de mettre en place plus facilement les plans communaux et intercommunaux de sauvegarde (PCS ; PCIS) dont le régime a été étendu à de nombreuses communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **désigne** Madame Brigitte OSTERTAG correspondant « incendie et secours »,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

5. Divers

5.1. Informations et communications

- Monsieur le Maire :

- ✓ Kiosque à pizza : un rendez-vous a été fixé le samedi 15 octobre prochain avec le patron et M. Luc RIEFFEL.
- ✓ Aire de jeux rue de Rixheim : l'installation a été réalisée aujourd'hui, le sol sera coulé dans les prochains jours.
- ✓ Film alsacien « D'GODA » réalisé par Louis Schittly et Daniel Schlosser sera projeté samedi 8 octobre à 20h00 à la salle polyvalente- Entrée libre.

Madame Sabrina REISS quitte la séance à 20h30.

- Madame Brigitte OSTERTAG :

- ✓ Marche de la Choucroute le 30 octobre : repas sur réservation.
- ✓ Fête des Séniors du 8 janvier 2023 : l'organisation et le choix des menus seront discutés à la prochaine séance du conseil municipal.
- ✓ Commission fleurissement : réunion le lundi 10 octobre à 19h00 pour la Toussaint.

- Monsieur Daniel BING :

- ✓ Commission Urbanisme : réunion le 11 octobre à 18h30 cela permettra de discuter du permis BARTHOLDI.
- ✓ Débroussaillage dans le village : Brunstatt est intervenu.
Pour 2023, il sera à nouveau fait appel à une entreprise spécialisée.

M. Jean-Marc JUND indique que les travaux fait dans les chemins ruraux ne sont pas satisfaisants et que les exploitants doivent eux-mêmes couper les branches pour que les moissonneuses puissent passées.

- Monsieur Jean-Baptiste IDCZAK regrette la communication du dernier Bruebach Info sur l'entretien des trottoirs alors que la commune n'est pas irréprochable au vu du trottoir au niveau de l'arrêt de bus rue Principale.

M. Christophe SIX indique que la commission n'avait pas donné son accord pour les travaux.
MM. Aurélien MEROT et Jean-Marc JUND précisent qu'ils avaient demandé un chiffrage pour la mise aux normes de l'arrêt de bus et que cela n'a jamais été transmis.

Il est précisé qu'une division parcellaire a été déposée au droit de la propriété MAURER et qu'une ou deux constructions devraient être réalisées avec des branchements au réseau d'eau qui se trouve sous le trottoir.

- Mme Priscille BAKAJ :

- ✓ Service Eau & Assainissement : souhaite savoir si le programme des travaux a été transmis à m2A.

Le secrétariat a transmis la liste des travaux pour 2023.

- ✓ Piste cyclable : à la suite de la présentation, quel est le planning pour la réalisation ?

Monsieur le Maire indique que les documents ont été transmis, que les échanges de parcelles sont en cours.

- ✓ Revalorisation du point de l'indice de 3,5% pour les indemnités : quel est l'impact en termes de budget ?

Cela représente une dépense annuelle de 2 136,48 € brut.

- ✓ Délaissé de voirie rue de Brunstatt : l'acte a-t-il été signé ?

Monsieur le Maire indique que l'acte notarié a été signé le 23 septembre dernier et les fonds ont été versés au service de gestion comptable de Mulhouse.

Mme Brigitte OSTERTAG précise qu'on lui a fait des reproches sur le prix de vente lors des obsèques de Mme WALCH Irma.

- Madame Brigitte ESTERMANN s'interroge sur le coût de l'électricité pour 2023

La commune avait intégré l'appel d'offre de m2A sur l'électricité, elle ne bénéficiera pas du bouclier fiscal.

Les dépenses pour l'électricité devraient passer de 35 745,- € en 2022 à 59 675,- € en 2023.

- Monsieur Jean-Marc JUND :

- ✓ Extinction de l'éclairage public : y a-t-il eu des réclamations ?

Il n'y a pas eu de réclamation auprès du secrétariat.

- ✓ L'éclairage se rallume plus tôt rue de Steinbrunn.

Un signalement va être fait auprès du prestataire pour un contrôle de l'horloge astrologique.

- ✓ Rue de Landser : la visibilité est réduite à cause d'un résineux dans l'aménagement communal.

- ✓ Trottoir rue de Dietwiller

M. Christophe SIX indique qu'il n'a pas de nouvelle et qu'il va les relancer.

- ✓ SIVOM : le rapport est-il disponible ?

Monsieur le Maire va demander si le rapport est disponible.

- ✓ Saint-Louis Agglomération : Approvisionnement de l'eau potable

Monsieur le Maire indique qu'il n'y a pas de nouvelle.

- ✓ Schéma directeur de l'eau : où en est l'étude ?

Les travaux sont en cours pour un rendu en juin 2023.

- ✓ Terrain de jeux : pourquoi l'accès est-il cadenassé ?

Monsieur Daniel BING indique qu'un cadenas a été mis en place à cause des chiens.

- Monsieur Aurélien MEROT :

- ✓ Quelle température pour les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire : pas de décision pour le moment.

- ✓ Ecole : Conseil Municipal des Jeunes sera-t-il renouveler ?

Les élections seront organisées en accord avec Nicolas COLOMB. Le CMJ sera solliciter pour réaliser les invitations. ???

Un miroir doit encore être installé dans les toilettes des filles.

- ✓ Stores école maternelle : l'entreprise ENDERLINB est intervenue sur les enrôleurs. Les toiles abîmées seront remplacées prochainement.

- ✓ Salle polyvalente - Sens interdit : il a interpellé une dame qui remontait le sens interdit pour se rendre aux activités et indique que cette dernière n'était pas contente. Il souhaite que les responsables des associations fassent un rappel pour que le sens de circulation soit respecté.

Mme Brigitte OSTERTAG indique que le sens de circulation n'est pas acté.

Mme Aurélie LHOMMÉ souligne que le changement de sens de circulation a été décidé. Elle doit personnellement faire 4 fois le tour dans la journée alors elle ne comprend pas pourquoi les autres ne peuvent pas faire la même chose. Elle déplore que les responsables des associations ne respectent pas le sens interdit et indique qu'il est normal que leurs membres fassent de même dans ces conditions.

M. Jean-Marc JUND indique qu'il faut repenser et améliorer le fléchage de la salle.

Mme Brigitte OSTERTAG indique que personne n'a informé le comité de l'A.C.L., lors de sa venue, que le sens de circulation était acté et regrette que les autres rues soient encombrées avec cette déviation. Elle précise qu'il va certainement y avoir une pétition.

M. Christophe SIX déplore l'attitude de Mme Brigitte OSTERTAG.

Mme Caroline MULLER souligne qu'elle ne pourra pas faire une pétition contre un projet communal tout en siégeant au conseil.

- ✓ Terrain de multisport et aire de jeux : la commune ne peut pas obtenir de subvention de l'Agence Nationale du Sport parce qu'on est rattaché à l'agglomération et qu'on est considéré comme une commune urbaine. Il souhaite qu'on prenne attache avec les élus (députée, sénateur, ...) pour trouver une solution.

M. Benoît RINGENBACH demande si les travaux seront réalisés avec ou sans les subventions.

- Madame Aurélie LHOMMÉ :

- ✓ Fin MyCityPocket au 31.12.2022. Actuellement, un test est réalisé avec l'application Locality, qui est associé à notre site internet. Panneaux pocket : coût de 200,- € / an.
- ✓ Parution site internet : il est demandé aux présidents des associations de lui transmettre directement les tracts et affiches.

- Mme Caroline MULLER :

- ✓ Fonds climat m2A : les dossiers ont été déposés. Le dossier de l'école maternelle a été accepté avec une subvention de 15 000€
- ✓ GERPLAN : appel à projet pour le 15 novembre 2022, délai de rigueur. Transmettre les projets avec un chiffrage rapidement pour le dépôt des dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 h 12.

Conseil Municipal du 6 octobre 2022**Liste des délibérations**

Les membres du Conseil Municipal ont adopté les délibérations suivantes :

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Caroline MULLER est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages exprimés.

2. Approbation du procès-verbal du 8 septembre 2022

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3. Travaux : Aménagement d'un chemin piétonnier rue de Rixheim

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

4. Désignation d'un correspondant « incendie et secours »

Mme Brigitte OSTERTAG est désignée correspond « incendie et secours » à l'unanimité des suffrages exprimés.

QUESTIONS DIVERSES

Le Procès-verbal est approuvé le par :

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER



P.V. mis en ligne le 15 novembre 2022 sur le site internet de la Commune de Bruebach :
Bruebach.fr